

Chauffage à distance

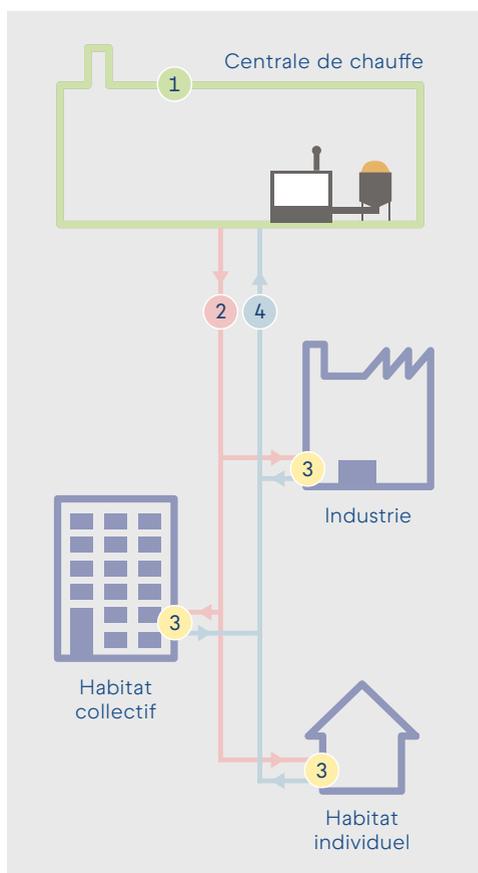
Laissez la chaleur
→ venir à vous





Chauffage à distance

En raccordant votre bâtiment au réseau de chauffage à distance de Genedis, vous optez pour une solution financièrement avantageuse, écologique, fiable et répondant aux exigences de la transition énergétique.



Le fonctionnement

- 1 Le chauffage à distance est un système centralisé de production de chaleur. La centrale de chauffe, exploitée par Genedis, est alimentée en plaquettes forestières ou pellets de la région.
- 2 Une fois portée à température, l'eau transite jusque chez vous par un réseau souterrain.
- 3 En circulant au travers d'un échangeur de chaleur installé dans votre bâtiment, l'eau chaude libère son énergie, qui est récupérée par votre installation intérieure de chauffage pour réguler la température du bâtiment et produire l'eau chaude sanitaire.
- 4 L'eau froide retourne ensuite à la centrale par une autre conduite pour y être de nouveau chauffée.

Demander une offre →

+41 27 763 14 11
www.genedis.ch/cad



Comparer pour faire le bon choix

Grâce à notre tableau, vous pouvez évaluer la performance énergétique ainsi que les aspects financiers et techniques des différents systèmes de production de chaleur.

	Mazout	Pellets / bois	Pompe à chaleur	Chauffage à distance
Performance énergétique				
Énergie renouvelable et locale	Non	Oui	Oui	Oui
Bilan énergétique	Moyen	Bon	Bon	Bon
Distribution de chaleur haute température (dès 45°C)	Oui	Oui	Non	Oui
Conformité avec la nouvelle loi cantonale sur l'énergie*	Non	Oui	Oui	Oui
Aspects financiers				
Investissement de départ	Moyen	Élevé	Élevé	Faible
Subventions	Non	Oui, sous conditions	Oui, sous conditions	Oui, sous conditions
Stabilité du prix de l'énergie	Moyenne	Forte	Moyenne	Forte
Coûts d'entretien	Élevés	Élevés	Faibles	Aucuns (entretien assuré par Genedis)
Taxes CO ₂ sur le combustible	Oui	Non	Non	Non
Aspects techniques				
Réglementation en matière de nuisances sonores	Non	Non	Oui	Non
Nuisances sonores à l'intérieur	Non	Non	Non	Non
Nuisances olfactives	Oui	Oui	Non	Non
Espace requis pour l'installation	Grand	Grand	Moyen	Petit
Stockage du combustible	Oui	Oui	Non	Non

*La nouvelle loi cantonale sur l'énergie, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025, indique que le remplacement d'une installation de production de chaleur doit permettre de réduire de 20% au moins la part produite par des énergies non renouvelables. À défaut, ce sont les besoins en chaleur (chauffage et eau sanitaire) qui doivent être réduits de 20% au moins par l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment.



Tarification

Le tarif du chauffage à distance intègre trois composantes :

- **Le tarif de raccordement**, soit le coût du raccordement du bâtiment depuis la conduite principale.
- **Le tarif de puissance**, qui correspond au coût d'acheminement de la chaleur depuis la centrale jusqu'au consommateur final. Ce tarif fixe, exprimé en CHF/kW, est facturé en fonction de la puissance de raccordement.
- **Le tarif de l'énergie** correspond à la quantité d'énergie consommée (chauffage, eau chaude sanitaire, processus industriels, etc.). Il est exprimé en CHF/kWh.

Vos avantages

- **Subventions** de CHF 6 000.- du Programme Bâtiments.
- **Participation financière de Genedis** pour la taxe de raccordement jusqu'à CHF 10 500.- selon la puissance d'installation.
- **Paiement de 30% de la taxe lors du raccordement**, puis du solde lors de la fourniture de chaleur.

Consulter
les tarifs ↪

www.genedis.ch/tarifs-cad



